

Gazette de Lorraine :  
paraissant tous les jours et  
publiant les actes du  
gouvernement et des diverses  
administrations de [...]

. Gazette de Lorraine : paraissant tous les jours et publiant les actes du gouvernement et des diverses administrations de l'Alsace-Lorraine ["puis" nouvelles d'Alsace "puis" journal de Metz "puis" journal quotidien]]. 1884-06-30.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

GAZETTE DE LORRAINE

JOURNAL DE METZ

M. le Maire de Metz

PRIX D'ABONNEMENT (Non compris la surtaxe postale de 40 Pf.)

Ville de Metz... 4 M. — Pl. 8 M. — Pl. 16 M. — Pl. 24 M. — Pl. 32 M. — Pl. 40 M. — Pl. 48 M. — Pl. 56 M. — Pl. 64 M. — Pl. 72 M. — Pl. 80 M. — Pl. 88 M. — Pl. 96 M. — Pl. 104 M. — Pl. 112 M. — Pl. 120 M. — Pl. 128 M. — Pl. 136 M. — Pl. 144 M. — Pl. 152 M. — Pl. 160 M. — Pl. 168 M. — Pl. 176 M. — Pl. 184 M. — Pl. 192 M. — Pl. 200 M. — Pl. 208 M. — Pl. 216 M. — Pl. 224 M. — Pl. 232 M. — Pl. 240 M. — Pl. 248 M. — Pl. 256 M. — Pl. 264 M. — Pl. 272 M. — Pl. 280 M. — Pl. 288 M. — Pl. 296 M. — Pl. 304 M. — Pl. 312 M. — Pl. 320 M. — Pl. 328 M. — Pl. 336 M. — Pl. 344 M. — Pl. 352 M. — Pl. 360 M. — Pl. 368 M. — Pl. 376 M. — Pl. 384 M. — Pl. 392 M. — Pl. 400 M. — Pl. 408 M. — Pl. 416 M. — Pl. 424 M. — Pl. 432 M. — Pl. 440 M. — Pl. 448 M. — Pl. 456 M. — Pl. 464 M. — Pl. 472 M. — Pl. 480 M. — Pl. 488 M. — Pl. 496 M. — Pl. 504 M. — Pl. 512 M. — Pl. 520 M. — Pl. 528 M. — Pl. 536 M. — Pl. 544 M. — Pl. 552 M. — Pl. 560 M. — Pl. 568 M. — Pl. 576 M. — Pl. 584 M. — Pl. 592 M. — Pl. 600 M. — Pl. 608 M. — Pl. 616 M. — Pl. 624 M. — Pl. 632 M. — Pl. 640 M. — Pl. 648 M. — Pl. 656 M. — Pl. 664 M. — Pl. 672 M. — Pl. 680 M. — Pl. 688 M. — Pl. 696 M. — Pl. 704 M. — Pl. 712 M. — Pl. 720 M. — Pl. 728 M. — Pl. 736 M. — Pl. 744 M. — Pl. 752 M. — Pl. 760 M. — Pl. 768 M. — Pl. 776 M. — Pl. 784 M. — Pl. 792 M. — Pl. 800 M. — Pl. 808 M. — Pl. 816 M. — Pl. 824 M. — Pl. 832 M. — Pl. 840 M. — Pl. 848 M. — Pl. 856 M. — Pl. 864 M. — Pl. 872 M. — Pl. 880 M. — Pl. 888 M. — Pl. 896 M. — Pl. 904 M. — Pl. 912 M. — Pl. 920 M. — Pl. 928 M. — Pl. 936 M. — Pl. 944 M. — Pl. 952 M. — Pl. 960 M. — Pl. 968 M. — Pl. 976 M. — Pl. 984 M. — Pl. 992 M. — Pl. 1000 M.

PARAISANT SIX FOIS PAR SEMAINE

ANNONCES: L'espace d'une petite ligne... RECLAMES: L'espace d'une petite ligne...

Bureau d'abonnement et d'annonces: rue St-Marcel, 23.

CHEMINS DE FER — Service d'été 1884, depuis le 20 mai.

Table with multiple columns listing train routes, departure times, and arrival times for various stations like Forbach, Metz, Pagny-sur-Moselle, Nancy, Paris, Thionville, Luxembourg, Belgium, Trèves, Amanvillers, Verdun, Conflans, Paris.

AVIS

Nous prions très-instamment ceux de nos honorables souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 de ce mois de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible.

Nous commencerons, dans le courant du mois de juillet, la publication d'un nouveau feuilleton qui, nous en sommes certain, fera sensation.

Qu'il nous soit permis de nouveau de prier nos honorables abonnés de continuer, comme par le passé, à nous seconder dans notre tâche, de nous informer des faits intéressants qui pourraient leur être signalés et de s'employer en faveur du journal auprès de leurs amis et connaissances.

La Direction.

AVIS OFFICIELS

TRADUCTION

AVIS.

Un crédit destiné à l'allocation de primes pour l'établissement de meilleurs fossés à fumier et à purin dans le département de la Lorraine est à ma disposition pour l'exercice 1884-85.

Metz, le 19 juin 1884.

Le Président de la Lorraine, Par délégation: HASSE.

REVUE POLITIQUE

METZ, LE 28 JUIN.

Le Reichstag touche au terme de ses travaux; il est même probable que la session sera close cette après-midi.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte du discours prononcé avant-hier au Reichstag par le prince de Bismarck, à propos de la politique coloniale de l'Allemagne.

La Chambre des députés de France n'a pas tenu séance hier. La veille, après les explications de M. Jules Ferry que nous avons résumées hier, un long discours financier de M. de Soubeyran n'a pu captiver l'attention de la Chambre, qui l'a à peine accordée à M. Francis Charmes, proposant en peu de mots l'ordre du jour pur et simple.

Mais les commentaires dont il a accompagné cette proposition, présentée dans le but seulement de réserver les opinions et de donner plus de force au gouvernement vis-à-vis de la conférence, ont semblé à M. Jules Ferry témoigner d'une sorte de défiance ou de demi-défiance, qui lui a fait repousser d'abord l'ordre du jour pur et simple.

M. Ribot est intervenu alors et a expliqué qu'il n'y avait pas de pensée de défiance dans la proposition de M. Charmes et qu'elle ne visait qu'à fortifier le plénipotentiaire français à la conférence.

Ainsi expliqué, le président du conseil a accepté l'ordre du jour pur et simple qui a été finalement voté à l'unanimité.

Au Sénat où devait venir l'interpellation de M. de Gavardie sur les affaires d'Egypte, le président a annoncé qu'une forte indisposition empêchait M. Jules Ferry d'assister à la séance.

de se réserver le droit de formuler son jugement sur la transaction dans son ensemble, lorsque l'obscurité qui enveloppe encore les points les plus essentiels de la question aura disparu.

De son côté le Daily News s'exprime ainsi: « Nous reconnaissons qu'en France comme en Angleterre il règne une disposition à exagérer l'importance des concessions mutuellement consenties, mais tout en faisant la part de cette tendance, il est certain que le ton général de l'opinion publique française au sujet de la convention n'est nullement enthousiaste.

Une nouvelle importante, mais qui n'était pas complètement inattendue, a été communiquée jeudi soir à la Chambre des communes par lord Fitzmaurice. Le sous-secrétaire d'Etat du Foreign-Office a annoncé le retrait du projet de traité anglo-portugais relatif au Congo.

NOUVELLES DU JOUR

Berlin, 27 juin. — Les journaux publient le compte-rendu in extenso du discours que le prince de Bismarck a prononcé hier au Reichstag au sujet de la politique coloniale de l'Allemagne.

d'avoir accentué ainsi un mot auquel il n'attachait aucun sens particulier et dont il s'était servi uniquement pour mieux faire saisir sa pensée. Il a profité de cette occasion pour déclarer que jamais les relations n'avaient été aussi bonnes, aussi cordiales entre les cabinets de Paris et de Berlin qu'en ce moment, et que la confiance la plus entière, basée sur la bonne foi réciproque, existait entre les deux pays.

Les deux corvettes cuirassées chinoises Ting-Yuen et Chen-Yuen vont bientôt partir pour la Chine, sous le commandement de M. Sebelin, capitaine de corvette, actuellement capitaine de port à Wilhelmshaven.

Stellmacher, l'un des émissaires du comité exécutif du parti des anarchistes à Londres, a déjà reçu à Vienne le juste châtiment de son crime; les autres, Reinsdorff et ses complices, comparaitront prochainement devant le juge.

Un éboulement s'étant produit le 20 juin dans un charbonnage situé près de Breslau, quarante-deux mineurs étaient restés ensevelis sous les décombres.

Paris, 27 juin. — Contrairement à ce qui a été annoncé par divers journaux, les propositions financières de l'Angleterre ne sont pas arrivées à Paris.

LETTER DE PARIS

Paris, le 27 juin

Les déclarations faites hier au Palais-Bourbon par M. Jules Ferry au sujet des négociations entamées avec l'Angleterre concernant les affaires d'Egypte ont eu un grand mérite: la franchise d'abord, la clarté ensuite.

Le duel de MM. Veil Picard et Lalou a eu lieu aujourd'hui, non pas sur la frontière du Luxembourg, comme on l'avait dit d'abord sans doute pour dépister la police ou les reporters, mais aux portes de Paris, derrière les tribunes du champ de courses de Longchamps.

Pas plus que certains journalistes parisiens, les chefs du parti bonapartiste ne sont d'avis de laver leur linge sale en famille. C'était pourtant le conseil que Napoléon Ier donnait à ses frères et sœurs, conseil qu'ils ne suivirent pas du reste et que ne respectent pas davantage le prince Jérôme et son fils.

A la suite de l'activité déployée par les divers arrondissements, on estime que 7 à 8,000 enfants au moins pourront prendre part au défilé des bataillons scolaires qui aura lieu le 14 juillet, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

phéonistes de France, fixée aux 10, 11 et 12 août prochain, promet d'être des plus brillantes. Ces grandes fêtes musicales, placées sous la présidence d'honneur de M. Ferdinand de Lesseps et de l'Institut de France, doivent être au profit de l'Association fraternelle des employés de chemins de fer et de la Société des artistes musiciens. En tête de la première liste de souscription, s'élevant à 16,000 fr., on voit le Conseil municipal, inscrit pour une subvention de 8000 francs.

#### Le choléra à Toulon.

L'épidémie suit son cours; la mortalité reste à peu près stationnaire. Un de nos amis qui arrive de Toulon, dit le *Temps*, nous donne certains renseignements sur les imprudences commises par une partie de la population toulonnaise vendredi dernier, c'est-à-dire dans la journée qui a précédé les premières manifestations inquiétantes de l'épidémie. Le jeudi 19, la côte de Provence a été balayée par un coup de vent de mistral des plus violents, qui a jeté par terre presque toute la récolte d'abricots avant que les fruits fussent entièrement mûrs. Le vendredi, on les vendait par charretées, et pour rien, et de là de nombreuses diarrhées, dont quelques-unes se sont transformées en cas de choléra. Ainsi le jeune lycéen mort le samedi avait eu la veille une très-forte indigestion, et il avait à ses camarades qu'il avait mangé une quantité considérable d'abricots. Malade des suites de cette imprudence, ayant une diarrhée très-forte, il voulut aller au lycée pour faire une composition. L'épidémie l'a enlevé le même jour en quelques heures. Le capitaine de vaisseau Duroch est mort de la même façon.

P. S. D'après une dépêche de Marseille, du 28, un décès cholérique s'est produit hier vendredi dans cette ville. La victime est un élève du lycée de Toulon arrivé à Marseille depuis deux jours.

Un télégramme du major Kitchener parvenu au Caire annonce que le lieutenant du Mahdi, commandant les tribus des environs de Berber, vient de se retirer vers le sud. Le désert serait maintenant libre.

Le gouverneur de Dongola a reçu l'ordre d'évacuer cette place; mais étant données ses accointances avec le Mahdi, on ne sait s'il se conformera à ces ordres, ou s'il ne passera pas à l'ennemi avec ses troupes.

## CHRONIQUE

METZ, LE 28 JUIN.

Dans la séance du Conseil municipal du 27 courant, la question, depuis longtemps déjà en discussion, de l'organisation du théâtre pour la prochaine saison a reçu une solution définitive de la manière suivante:

M. Bœlert, ancien directeur du théâtre municipal de Heidelberg, prendra la direction du théâtre allemand. Il formera une troupe d'opéra qui aura sa résidence permanente à Metz et sera tenu de donner des représentations d'opéras allemands au moins deux fois par semaine durant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1884 au 1<sup>er</sup> avril 1885. Il recevra de la ville une subvention de 10,000 M. et sera déchargé du paiement du droit des pauvres et des frais de garde d'incendie. La direction des représentations françaises est confiée à M. Bruckmann, directeur des théâtres du Casino et d'Eden à Strasbourg, qui devra également deux fois par semaine, du 15 octobre 1884 au 1<sup>er</sup> avril 1885, donner avec sa troupe résidant à Strasbourg des représentations françaises du genre de l'opéra-comique, de l'opérette et du vaudeville, au théâtre de Metz. Lui aussi recevra une subvention municipale de 10,000 M. et sera exempté de payer le droit des pauvres et les frais de garde des pompiers. Pendant le mois d'octobre, les représentations allemandes auront lieu le dimanche et le jeudi, et les françaises le mardi et le vendredi, en novembre, à l'inverse, les représentations françaises le dimanche et le jeudi, et les allemandes le mardi et le vendredi; en décembre, de nouveau comme en octobre et ainsi de suite en alternant jusqu'à la fin de la saison. Le seul désavantage que présente cette organisation, c'est la suppression provisoire de la comédie allemande. Mais son maintien sur notre scène, après la radiation de la subvention de l'Etat, était chose absolument impossible, et il faut se résigner à cette privation puisqu'il ne peut en être autrement; il est à espérer cependant que M. le directeur Bœlert saura s'arranger de manière qu'au moins, grâce à quelques représentations de troupes étrangères, la comédie allemande ne disparaisse pas entièrement de notre scène en hiver.

Les héritiers de Mme Finot, décédée au mois d'avril 1882, ont offert, au nom de la défunte, aux hospices civils un legs de 16,000 M. et au Bureau de bienfaisance un legs de 8,000 M. Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'acceptation de ces dons testamentaires.

L'agrandissement du cimetière de l'Est, qui a déjà été décidé, en principe, dans la séance du 12 octobre 1883, sera opéré, conformément aux propositions de la commission compétente, au moyen d'un élargissement vers le sud-ouest. On tentera d'acquiescer les terrains contigus d'une contenance totale de 2 hectares environ, et alors il sera pourvu à tous les besoins pour une longue durée de temps.

La demande de M. Hohl, laitier et marchand de beurre, d'établir un débit de lait à l'Esplanade, est rejetée en considération des désagréments et des inconvénients qu'un tel établissement pourrait amener à sa suite.

Divers travaux de réparation exécutés dans le logement du jardinier-chef au Jardin botanique de Montigny sont approuvés.

Le projet de contrat à passer avec l'administration militaire relativement à l'établissement d'un égout dans la rue du Rempart-du-Saulcy est soumis à l'avis du Conseil et approuvé sous la réserve de quelques modifications.

Des paratonnerres doivent être établis sur le bâtiment appartenant à la ville et occupé par le Mont-de-Piété et la Caisse d'épargne. Conformé-

ment à la proposition du conseil d'administration de ces établissements, il est décidé de prendre la moitié des frais au compte de la ville.

MM. Forest et Godard, commerçants en vins, désirent prendre en sous-location une partie des locaux situés sous l'hôtel de la Prinerie, près de l'entrée de l'Hôtel de ville et pris en location par la ville; ces locaux n'étant pas en ce moment employés à un usage municipal, il est résolu d'accéder à la demande.

Le bâtiment municipal dit des Clairvaux, situé rue Chaplerue, n° 23, sera de même reloué aux conditions actuelles pour une durée de 3 années aux locataires actuels, MM. Cahen et fils.

MM. les obligataires du Tramway de Metz sont prévenus que le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1884 sera payé à partir du 8 juillet au bureau du Tramway, rue du Palais, 5, à Metz.

Hier vendredi, à 10 h. 1/2 du soir, le nommé Derute Victor, ouvrier cordonnier, a pénétré dans la rue du Paradis, dans le logement du sieur Nicolas Schmidt et y a dérobé dans une armoire la somme de 651 M. D., qui travaillait chez le même patron que le fils de Schmidt, à su se procurer les clefs de son camarade et s'en est servi pour s'introduire chez le père et le voler. Il paraît que le filou s'est enfui en France avec le produit de son larcin.

Aujourd'hui, à 3 heures après midi, un tombereau vide, appartenant à M. André, marchand de houille, rue Serpenoise, descendait la rue Fournier. Arrivé en face du magasin de bijouterie Lepape, le conducteur ayant voulu tourner la voiture prit mal ses dispositions; le tombereau entraîna le cheval à reculons et alla frapper en plein dans la glace droite de la devanture qui fut brisée ainsi que des tablettes et des bijoux. — L'assurance contre le bris des glaces, dit le *Messin*, était arrêtée en principe et devait être signée aujourd'hui même.

On nous écrit de Novéant, le 27 juin:

Hier matin, un employé du commissariat spécial de police de la gare de Paguy a ramené sur le territoire allemand et remis entre les mains de la gendarmerie de notre localité les époux Amann, poursuivis dans le grand-duché de Hesse pour banqueroute frauduleuse.

Par décret du 19 juin 1884. M. Charles-Nicolas Perrin, garde d'artillerie de 2<sup>e</sup> classe, à Paris, comptable adjoint au deuxième bureau de la 3<sup>e</sup> direction au ministère de la guerre, est nommé garde d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe, au choix. M. Perrin est né à Vervy (arrondissement de Metz-campagne). Il est maintenu à son poste: son grade de garde d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe dans l'armée française est assimilé au grade de capitaine pour le rang, la solde et la retraite.

On nous écrit des bords de la Nied:

L'émoi était grand aux moulins de Bazencourt et de Saury-sur-Nied, avant-hier, jeudi, 26, dans la soirée. Vers les 6 heures, au premier des moulins retentissait ce cri d'alarme, poussé par des enfants: « Au secours, vite! Notre sœur est tombée dans la rivière, elle se noie! — Oh ça? répond-on du moulin. — Par ici, près de la barrière, recrient les enfants. » En un clin d'œil, le fils du meunier Rap, le jeune Félix, se trouvait sur le lieu indiqué, muni d'un croc et d'un filet, ses deux meilleurs engins de pêche. « Oh donc ça? dit-il encore. — Là! là! » répètent les enfants. Mais là, comme ailleurs, la rivière, tout en recouvrant sa victime, roulait bien tranquillement son onde. Néanmoins, sur la parole des enfants, Félix descend son croc, il le replonge de nouveau et le promène de ci de là, sans rien découvrir. C'est alors qu'il prend son filet et le jette au large une fois, deux fois et trois fois, et finalement ramène et dépose sur la berge le corps inanimé de la jeune Victorine Kerville, la fille aînée du garde-barrière, âgée de dix ans. Tous les moyens employés pour lui rendre la vie demeurèrent sans résultat.

Victorine était, paraît-il, trop inconsciente du danger qu'elle courait en lavant son linge sur le bord de la rivière, à genoux sur une frêle planchette. Comme elle voulait tremper sa pièce et que les eaux étaient fort basses en ce quart d'heure, elle s'inclina outre mesure, de manière que la planche basculant, elle pirouetta sur elle-même et tomba dans le gouffre, la tête en avant, emportée par son propre poids.

Ce n'était pas fini pour les gens du moulin de Bazencourt. A peine le fils Rap eut-il remis ses instruments de sauvetage, qu'un autre appel, ou plutôt une autre annonce du même genre, mais cette fois plus fâcheuse arrivait du moulin de Saury-sur-Nied, situé à près d'un kilomètre en aval, et tenu par le fils aîné, Jean Rap. « Arrivez, criez-ils; notre maître vient de se noyer. » Ce n'était que trop vrai, hélas! Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que le meunier de Saury n'est pas tombé par accident dans la rivière, puisqu'il y a couru de lui-même, à toutes jambes, sans qu'il fût possible à sa femme et à ses domestiques (il) de l'arrêter dans sa course folle et fatale. De ce fait malheureux, Jean n'est que la victime, le grand coupable, car il y en a un que je veux dénoncer ici, au risque de déplaire à quelques-uns et sans craindre d'être contredit par personne, le grand coupable, vous dirai-je, c'est l'alcool. Jean était trop amateur de ce liquide-là, et depuis un certain temps, son intelligence, son caractère, son tempérament, se trouvaient entamés par l'ivrognerie. L'alcool, on le sait, n'a pas d'effets immédiats: c'est un poison lent, qui s'infiltré peu à peu dans le sang, mais qui, une fois mêlé à celui-ci, ne s'en va plus et commence sa triste besogne. Une orgie, ce n'est rien. C'est la série qui est dangereuse, ce sont les excès quotidiens dont la continuité enfante cette terrible maladie de l'alcool dont le symptôme est une soif inextinguible et qui ne se soulage momentanément que par l'alcool même. Le mal par le mal. Après cela, les nuits sont peuplées d'affreux cauchemars. J. Rap n'entrevoit plus que des fantômes, des diables et des voleurs. Une fois là, c'est la folie qui se montre et se manifeste par des excès furibonds que rien ne peut calmer.

La fin de J. Rap nous suggère d'amères réflexions: c'est de voir que le nombre des abrutis et des aliénés devient formidable, et partout c'est l'alcoolisme qui en est la cause principale. On parlait, ces jours derniers, de l'invention d'un savant de l'Allemagne qui a trouvé le moyen de fabriquer, avec je ne sais quelle substance, de l'alcool, à un prix véritablement dérisoire. C'est là ce qu'on appelle une conquête de la science!

Hélas! la science a des conquêtes parfois bien funestes et qui, comme celle-ci, peuvent être rangées parmi les pires fâcheux. De l'alcool à quelques centimes le litre, pensez donc quelle aubaine pour tant de gosiers brûlés qu'il faut constamment cicatriser par la brûlure même! On ne peut nier, ici, en fait de buveurs d'alcool, la supériorité numérique des hommes. Il est certain que les femmes boivent moins et qu'elles n'ont pas encore, chez nous, l'habitude du cabaret. Cela viendra.

Toujours est-il que, rien n'est plus hideux qu'un alcoolique en proie à un accès; il n'y a pas de bête égarée, affolée qui soit plus répugnante. Il ne s'agit pas là d'un homme dégradé, titubant dans la rue et finissant par s'affaisser sur le sol, comme une masse inerte. Non, cela n'est rien. Ce qu'il faut voir, ce qu'il faudrait montrer, comme les Spartiates montraient aux enfants des flots ivres, c'est l'alcoolique dans son accès de folie furieuse, la face bestiale, les yeux injectés, se tordant comme un épileptique, poursuivi qu'il est par des angoisses inouïes, jusqu'à ce que le poison vainqueur le terrasse et l'assomme. De même que

je suis persuadé que l'affection irraisonnée que certaines personnes ont pour les chiens diminuerait à la vue des horribles crises rabiques, ainsi je pense que l'aspect des fous d'alcool, au moment des accès, donnerait à réfléchir à beaucoup de malheureux en train de glisser sur la pente fatale qui les mène tout droit dans les maisons de fous.

Est-ce donc qu'il n'y aurait pas moyen d'enrayer le mal, en mettant un impôt quelconque sur cette détestable boisson?

Nous recevons la correspondance suivante du canton de St-Avold, datée du 27 juin:

Nous apprenons avec grande peine que M. Albrecht, notre sympathique Kreisdirector, va nous quitter. M. Albrecht est très-généralement apprécié et aimé, en particulier par la population indigène qui savait traiter d'après le système rationnel et intelligent de Son Excellence le Statthalter, c'est-à-dire avec tact, bonté et condescendance, sans manquer pour cela de fermeté. Il réussissait généralement à apaiser les difficultés par la voie de la persuasion et de la conciliation, et, en plusieurs circonstances présentes à notre mémoire, nous avons pu constater que ce n'était pas le parti pris, mais la justice et l'esprit d'ordre qui dictaient ses décisions. Nous le remercions, M. Albrecht a su, dans l'ensemble de son administration, attirer les sympathies générales, et il mérite à tous égards les regrets que cause son départ et les meilleurs vœux d'avenir qui l'accompagneront à son nouveau poste.

Pour le bien de l'arrondissement, il part certainement trop tôt.

Un seul pour un grand nombre.

Mercredi soir, la petite fille âgée de six ans du sieur Deloche, aubergiste, sur le canal des houillères de la Sarre, écrit-on de Sarralbe, tomba dans une écluse. Un ouvrier qui travaillait près de là, le sieur Nicolas Vautrin, de Sarralbe, ayant été témoin de l'accident, se précipita aussitôt au secours de l'enfant et parvint heureusement à l'arracher à la mort.

On nous écrit de la campagne:

D'après les mercuriales publiées par les journaux d'Alsace-Lorraine, les œufs se vendent à tant le cent, indépendamment du poids. Or, le docteur Ableiter calcule dans son *Manuel d'économie domestique* que le poids des œufs de poule varie entre 40 et 160 grammes. Dans la plupart des localités, la viande de boucherie se vend au poids, sans tenir compte de la qualité et de la valeur nutritive. La *Revue agricole* de Strasbourg calcule qu'un kilogramme de bœuf gras contient 390 grammes d'eau, 239 grammes de graisse et 354 grammes de viande proprement dite. Le même kilogramme ne contiendra que 81 grammes de graisse et 308 grammes de viande sur 597 grammes d'eau, si la chair provient d'un bœuf maigre.

Un tremblement de terre a été ressenti le 24 juin, vers 7 heures et demie du soir, à Markolsheim, dans la Basse-Alsace, et à Kenzigen, dans le grand-duché de Bade, qui est à peu près à la même latitude que Markolsheim. Les secousses ont été passablement violentes. A 10 heures on a observé de nouvelles secousses, moins fortes que les premières.

## Cour d'assises de la Lorraine.

Audience du 27 juin 1884.

L'audience, suspendue à 1 heure, est reprise à 4 heures.

Le docteur Weiss, expert, déclare que la veuve Schneider est morte asphyxiée après une vive résistance et que la mort a été causée par strangulation. Selon le témoin, Kurowski n'a pu commettre le crime à lui tout seul.

Au commencement du mois de décembre 1882, Kurowski a engagé le témoin Paul, aide-serrurier à Montigny, à l'accompagner pour faire à Queuleu, chez une veuve vivant seule, un bon coup qui pourrait bien rapporter 20 à 30,000 M. La chose irait toute seule: on ferait un paquet, on le porterait à cette femme et on lui prendrait son magot. — Mais elle ne le lâchera pas aussi facilement? dit-je. — Alors on l'étranglera tout simplement, répliqua K. D'ailleurs, si vous ne voulez pas, j'emène un de mes anciens camarades de régiment, un cordonnier. Quant à vous, prenez garde et ne dites rien à personne. Il m'importe autant de tuer un homme que de saigner un cochon. — Dès que le témoin a appris le crime de Queuleu, il a informé la police des propositions que K. lui avait faites.

La femme Laroche à Queuleu a vu Sonnenschein et Kurowski aller avec la veuve Schneider dans la maisonnette. S. marchait le premier, les mains dans les poches, puis venait Mme Schneider suivie de Kurowski qui s'est retourné en fermant la porte.

Le témoin Dondelinger a été le matin du crime dans la salle de débit où il a vu deux jeunes gens dont l'un, croit-il, est Sonnenschein. Quelques jours auparavant, Mme Schneider lui avait dit que deux jeunes peintres étaient venus chez elle pour louer, mais qu'elle n'avait pas encore pu prendre d'informations sur leur compte.

Le témoin Jeanmaire a vu entrer Kurowski, 20 minutes après midi, au rez-de-chaussée de l'auberge; il n'a pas remarqué Sonnenschein. Le soir, à 6 heures, en revenant d'Ars où il était allé, il s'est trouvé dans le même compartiment que Sonnenschein.

A la femme Muller, rentière à Queuleu, la veuve Schneider a dit le dimanche avant le crime que deux individus étaient venus louer chez elle, mais qu'ils ne lui avaient pas plu.

Le témoin Fidy, sergent de police, est entré le 12 janvier, vers 9 heures du matin, à l'auberge Schneider et y a vu K. et S. atablés vis-à-vis l'un de l'autre et débattant avec la victime le prix du loyer.

Un ancien employé de la préfecture, Oswald, a été le 12 janvier, à 8 h. 1/2 du matin, chez Mme Schneider pour acheter du pétrole; il y a vu K. et S. Ce dernier lui a même demandé si la maison située en face lui appartenait.

Le sergent Mees a vu K. et S. le jour du crime, à 7 heures du matin, à Queuleu, dans la rue, la malle (figurant comme pièce à conviction à l'audience) déposée devant eux, à terre. Un peu après midi, il les a rencontrés de nouveau à Queuleu.

Ch. Hanne, propriétaire à Queuleu, a été appelé le matin, vers 11 h. 20, chez Mme Schneider qui avait dans sa salle deux individus venus pour louer une chambre chez elle et ayant une malle placée devant eux. A midi 10 à peu près, le témoin a vu les deux mêmes individus passer devant son jardin avec ladite malle.

Nicolas Lefranc, de Queuleu, a vu à l'auberge Schneider, à 9 h. 1/2, deux jeunes gens buvant de l'eau-de-vie; il croit que l'un d'eux était Sonnenschein. L'autre fumait une cigarette sans porter de cigare.

Hamburger, sergent de police, et Martin, sous-officier, ont vu K. et S. avec la malle à Montigny et au Sablon, dans l'après-midi.

Le témoignage du sieur Acker, cordonnier à Ars, n'est pas favorable à Sonnenschein qui, après s'être bien conduit pendant quelque temps, a fini par négliger son travail. Lorsque S. est venu voir K. voir le témoin, le 12 janvier, dans l'après-midi, il était pâle et inquiet; il a montré à Acker un montre volée, disant que sa mère la lui avait envoyée. Le témoin a dit à sa femme: — En voilà un qui vient de faire un mauvais coup. — La femme Acker fait une déposition analogue, en ajoutant que Sonnenschein leur avait dit qu'il allait bientôt partir pour l'Amérique.

La servante Wohlenpohl s'est trouvée, le jour du crime, dans le même compartiment du train qui ramenait K. et S. à Metz. Elle a entendu l'un d'eux dire: — Autant partir pour l'Amérique aujourd'hui que demain.

Le brigadier de police Clauss a été informé le 12 par un gendarme que la veuve Schneider avait été trouvée pendue, et il s'est rendu à Queuleu. Dans la soirée du lendemain, dépose-t-il, nos recherches étaient assez avancées, et nous nous rendîmes au domicile de Sonnenschein, mais celui-ci nous échappa en sautant par grandes enjambées au bas de l'escalier. Sa concubine nous dit qu'elle avait eu un pressentiment fatal, S. ayant été hors de Metz, la veille, avec Kurowski. Après l'arrestation de K., ajoute le témoin, nous trouvâmes au domicile de S. un grand nombre des objets volés chez la veuve Schneider. Sur le lieu du crime, nous avions ramassé un porte-cigare tout humide encore et contenant un bout de cigare. Dan, la matinée du 12, K. avait réclamé à sa logeuse, la femme Larm, une corde, et lorsque celle-ci en eut apporté un bout, S. avait demandé: — Cette corde est-elle assez forte? sur quoi K. avait répondu: — Elle fera l'affaire.

L'agent de police Schwickert déclare que dès l'abord il a eu cette idée que la veuve Schneider a été maintenue par derrière par un homme, tandis qu'un autre lui a par devant jeté la corde au cou, et il pense que la victime n'a été pendue qu'après avoir expiré. Le témoin est convaincu qu'un homme seul n'a pas été à même de faire le nœud marin et de pendre en même temps la femme. Schwickert avait été envoyé à la poursuite de Sonnenschein, à Franchepré, Bruxelles, Arlon, Anvers, mais il avait perdu ses traces à Namur.

La femme Wees qui tient l'auberge *A la ville de Mayence* dépose que deux jours avant l'assassinat, Sonnenschein est venu la prier de lui prêter une malle pour Kurowski qui allait faire un tour à Strasbourg. Le 12, au soir, S. a soupé chez elle. Plus tard, K. est entré dans la salle. — Ah, te voilà! s'est écrié S., je te croyais en voyage. K. a répondu qu'il allait partir.

Rui, garçon de café, dépose dans le même sens. Le témoin Behrens, serrurier, a été le 12 au soir au cabaret Tiede, rue des Allemands, où se trouvaient K. et S. Ce dernier y a tenu le propos suivant: — Voici mon pays, le *Dantziger*, nous sommes des bons, pour deux chopes nous en assommerions encore quelqu'un aujourd'hui. Le témoin voyant une montre en or à Sonnenschein, en a informé la police. — La bonne d'auberge Marguerite Honigringer fait une déposition analogue, en ajoutant que S. a fait venir pour deux consommateurs de la bière qu'il a payée.

Au témoin Marske, maçon, Kurowski a proposé au commencement de l'année dernière de faire un bon coup avec lui, en disant qu'il avait besoin pour cela de deux hommes décidés. K. n'a donc pas osé entreprendre seul l'expédition qu'il projetait.

La femme Paul confirme que Kurowski a engagé son mari à aller avec lui à Queuleu pour commettre un vol chez une femme, en ajoutant que Paul ferait une bonne affaire. Le serrurier Bouchard a entendu raconter ce même fait par Paul.

Wilhelmine Larue dépose que le 12 au matin Sonnenschein est venu à la maison prendre Kurowski; il portait une malle. Kurowski a réclamé à la mère du témoin une corde, et lorsqu'il en eut reçu une, S. a demandé: — Est-elle assez forte?

A la fille Emilie Neumann, sa maîtresse (actuellement ouvrière à Berlin), Sonnenschein a dit le 12 janvier qu'il allait à Ars chercher son passeport militaire et qu'il serait de retour avant midi. Vers 8 heures du soir, Kurowski, disant revenir de Strasbourg, rapporta la malle, tandis que S. ne rentre que vers 11 heures du soir, les mains vides. Kurowski, ajoute le témoin, faisait de fréquentes visites à S. A plusieurs reprises, il lui a dit qu'il connaissait des personnes auxquelles S. devait prendre mesure pour une paire de bottes, mais S. ne l'a pas suivi. Lorsqu'elle s'est informée du motif du refus que son amant opposait toujours aux sollicitations de K., S. lui a répondu: « Je ne puis le dire, mais je ne saurais me prêter à ce qu'il projette de faire. » Un jour, il a même caché son paletot pour pouvoir dire à K. qu'il ne pouvait l'accompagner faute de vêtement. Le témoin ajoute que la malle a disparu de leur logement sans qu'elle ait su ce qu'elle contenait.

Le président. — Accusé, Kurowski ne vous est-il donc jamais rien confié au sujet de l'assassinat à commettre?

L'accusé. — Un jour il m'a dit: « Tiens, c'est ainsi qu'on empoigne la rosse et qu'on lui tord le cou! »

Le marchand de pipes Durst déclare que le bout de corne ramassé sur les lieux du crime ne lui est pas partie de la pipe qu'on a trouvée chez Sonnenschein, et que c'est un porte-cigare.

La veuve de sa fuite, Sonnenschein est allé trouver le témoin Carmel et lui a demandé des habits, en disant qu'ayant pris part à une rixe, il avait dû abandonner son paletot et qu'il ne pouvait rentrer chez lui ainsi accoutré. Le témoin a ajouté foi à cette déclaration et lui a donné une blouse et une casquette.



## Procédure de faillite.

La procédure de faillite est ouverte sur les biens de 1° **Henri Gerdelle**, propriétaire, 2° son épouse **Claire-Elisabeth Koch**, sans profession, tous deux demeurant à Metz, pour cause d'insolvabilité, aujourd'hui, le 25 juin 1884, à 4 heures de l'après-midi.

M. Charles Becker, liquidateur à Metz, est nommé syndic de la faillite.

Le délai pour la production des créances est fixé au 18 août 1884.

L'assemblée, pour délibérer sur le choix d'un autre syndic, ainsi que sur la constitution d'un comité de créanciers et s'il y a lieu sur les faits mentionnés au § 120 de la Procédure de faillite, aura lieu **lundi, le 21 juillet 1884, à 9 heures du matin**.

La vérification des créances produites aura lieu le lundi, 8 septembre 1884, à 9 heures du matin, par devant le tribunal soussigné, à la salle d'audience des assises.

Il est défendu à toutes les personnes qui sont détenteurs d'objets appartenant à la masse ou qui sont débiteurs de la masse de ne rien délivrer ou payer au failli; elles devront donner avis au syndic jusqu'au 18 août 1884 de la détention desdits objets et des créances pour lesquelles elles réclament un paiement par distraction sur la valeur de ces objets.

Le tribunal cantonal de Metz.  
3453 Fries.

Etude de M<sup>e</sup> MARTZLOFF, notaire à Metz, rue des Clercs, n° 8.

## Vente par expropriation forcée.

### D'UNE PROPRIÉTÉ

servant de blanchisserie  
située à Devant-les-Ponts.

Le VENDREDI, 18 JUILLET 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Devant-les-Ponts, chez M. Lapid, aubergiste, M<sup>e</sup> Martzloff, notaire, procédera à la vente par adjudication, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, de l'immeuble ci-après désigné :

Commune de Devant-les-Ponts.

Une propriété servant de blanchisserie, située à Devant-les-Ponts, lieudit à la Patrotte, section B, n° 516 du plan, entre M. Chenellein d'une part et M. Mathias Bircker d'autre part, avec jardin derrière d'une contenance de 1 are 50 centiares, section B, n° 516p.

Mise à prix 1000 Mark.

Cette vente est poursuivie par M<sup>e</sup> Charles Heyder, avocat-avoué demeurant à Metz, comme mandataire de M. Louis Courte, négociant, et dame Emilie Françoise Poinson, son épouse, demeurant ensemble à Metz, contre : 1° Charles Herlory, 2° Michel Ernest Herlory, 3° et Adèle Herlory, tous trois mineurs sous la tutelle légale de M. Nicolas Herlory, leur père, propriétaire demeurant à Devant-les-Ponts, débiteurs. — La créance des poursuivants résulte d'un acte de vente, passé devant M<sup>e</sup> Lange, notaire à Metz, le 9 juin 1879.

La vente aura lieu en vertu 1° d'une décision rendue par le tribunal cantonal de Metz le 8 mai 1883; laquelle ordonnance a été transcrite au bureau des hypothèques de Metz, le 11 du même mois, volume 43, n° 179, et notifiée au vu de la loi par exploit de M. Reuter, huissier à Metz, en date du 12 aussi du même mois, 2° et d'une autre décision rendue par le même tribunal, le 8 du mois courant, notifiée aussi au vu de la loi, par exploit de M. Crysandt, huissier à Metz, en date du 11 du même mois — Avis est donné que le cahier des charges et les actes de procédure complets sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> Martzloff, notaire, où chacun peut en prendre connaissance sans frais. — Avis est aussi donné que les personnes qui auraient des objections et observations à faire devront se conformer au § 9, alinéa 1°, de la loi du 30 avril 1880. — Par la présente annonce de vente, sommation est faite aux créanciers hypothécaires non connus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription hypothécaire avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Fait et rédigé à Metz, le 27 juin 1884.

3190 Signé : H. Martzloff.

Etude de M<sup>e</sup> P. LœilLOT, notaire à Onville (Meurthe-et-Moselle), successeur de M<sup>e</sup> Bogenez et Bassot.

## Adjudication volontaire.

Le MARDI, 15 JUILLET 1884, 2 heures du soir, à Onville, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LœilLOT, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques

D'UNE BELLE ET BONNE

## F E R M E

dite de St-Louis (commune d'Onville) Elle consiste en beaux et vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état et en 57 hectares 57 ares de terres labourables pouvant être avantageusement couvertes en prairies artificielles;

Située à 3 kilomètres de la gare d'Onville, cette ferme peut à très-peu de frais écouler tous ses produits.  
Mise à prix 65000 fr.  
Revenu annuel net d'impôts 2600 fr.

Jouissance de suite

Une seule enchère adjudgera.  
On pourrait traiter avant la vente, en cas d'offres suffisantes.

Faculté d'acquiescer assez prochainement une pièce de 28 hectares attenante à la ferme.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LœilLOT, notaire à Onville (Meurthe-et-Moselle). 3461

## Adjudication de travaux de construction.

LUNDI, le 7 JUILLET 1884, à 10 heures du matin, il sera procédé, à la mairie de Conthil, à l'adjudication publique de la construction d'une conduite d'eau avec lavoir et abreuvoir.

Les travaux sont évalués à la somme de M. 4666,10. Les devis, cahier des charges et dessins sont déposés à la mairie de Conthil et au bureau de l'ingénieur de culture soussigné, au Sablon, rue d'Augny, n° 208, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le maire, L'ingénieur de culture impérial,  
Laurent. Bichthofen. 3451

Etude de M<sup>e</sup> F. IAGER, notaire à Metz, rue Nexirue, 9.

## Vente par expropriation forcée

Le MARDI, 22 JUILLET 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Plantières, près Metz, au domicile de Mme Bonaventur, aubergiste, route du cimetière de l'Est, M<sup>e</sup> Iager, notaire à Metz, procédera à la vente par adjudication, sur expropriation forcée, d'une

### maison et d'un jardin

situés à PLANTIÈRES  
Appartenant à M. Etienne Génot, marchand-épiciier, audit lieu, et dont la désignation suit :

Territoire de Plantières, près Metz. 1. Une maison avec dépendances et jardin y attenante, située à Plantières, vis à vis de Notre-Dame, lieudit Ferré-de-Mazelle, portant le n° 5, le tout d'une contenance d'environ 7 ares, cadastrés, n° 551 et 551 partie, section A, entre la route au nord, Gérardin à l'est, Mlle Gelu au sud et M. Marthe à l'ouest; mise à prix 1000 mark. 2. Un jardin, situé même ban et lieudit, contigu à ladite maison, contenant environ 3 ares, cadastrés, n° 551 partie, section A, entre la route au nord, des ruelles au levant et au midi, et Lazard au couchant; Mise à prix 24 mark. Cette adjudication aura lieu en exécution d'une ordonnance d'exécution forcée rendue par le tribunal cantonal de Metz, le 10 avril 1884, transcrite au bureau des hypothèques de Metz, le 18 avril, même mois, volume 44, n° 99, dûment signifiée; à la requête de la société Gradwohl Weil et Compagnie, négociants, demeurant à Strasbourg, représentée par M. Gustave Tribout, agent d'affaires demeurant à Metz, leur mandataire judiciaire, contre M. Etienne Génot, marchand demeurant autrefois à Plantières, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus. Le cahier des charges et les actes de procédure complets sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> Iager, notaire, où on peut en prendre connaissance sans frais. Les objections et observations qui sont de la compétence du tribunal d'exécution doivent, en tant qu'elles portent sur la procédure antérieure à l'adjudication, être faites sous peine de déchéance, soit par écrit, soit par une déclaration au procès-verbal du greffier, au plus tard deux semaines avant l'adjudication, et en tant qu'elles portent sur la procédure pendant l'adjudication, dans les deux semaines qui suivent l'adjudication. Les créanciers hypothécaires non connus sont sommés de faire valoir leurs droits par une inscription hypothécaire avant la transcription du procès-verbal de vente.  
Metz, le 28 juin 1884.

3491 Le notaire chargé de la vente,  
signé : IAGER.

Etude de M<sup>e</sup> François IAGER, notaire à Metz, rue Nexirue, 9.

Le MERCREDI, 23 JUILLET 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Châtel-Saint-Germain, chez M. Grandpierre, aubergiste, M<sup>e</sup> IAGER, notaire à Metz, procédera à la vente par adjudication sur expropriation forcée d'une

## VIGNE ET D'UN BOIS

situés à Châtel-Saint-Germain  
appartenant à M. Etienne Bott, terrassier audit Châtel, et dont la désignation suit :

BAN DE CHÂTEL-SAINT-GERMAIN

1. Une vigne, lieudit les Blanchettes-Vignes, contenant 22 ares 81 centiares, numéro 52, section C, du plan.

2. Et 12 ares 37 centiares de bois bruyonnais, même lieudit, numéro 53, section C, mise à prix de ces deux immeubles 80 Mark.

Cette adjudication aura lieu en exécution d'une ordonnance d'exécution forcée, rendue par le tribunal cantonal d'Arz-sur-Moselle, le 27 novembre 1883, transcrite au bureau des hypothèques de Metz, le 11 décembre suivant, volume 44, n° 44, dûment signifiée;

à la requête de M. Victor Laubertaux, propriétaire, demeurant à Montigny-lès-Metz, représenté par M. Ferdinand Burggraf, agent d'affaires, demeurant à Metz, son mandataire judiciaire, contre M. Jean Bott, terrassier, demeurant à Châtel-Saint-Germain.

Le cahier des charges et les actes de procédure complets sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Iager, notaire à Metz, soussigné, où on peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations qui sont de la compétence du tribunal d'exécution doivent, en tant qu'elles portent sur la procédure antérieure à l'adjudication, être faites, sous peine de déchéance, soit par écrit, soit par une déclaration au procès-verbal du greffier, au plus tard deux semaines avant l'adjudication, et en tant qu'elles portent sur la procédure pendant l'adjudication, dans les deux semaines qui suivent l'adjudication.

Les créanciers hypothécaires non connus sont sommés de faire valoir leurs droits par une inscription hypothécaire avant la transcription du procès-verbal de vente.

3506 Le notaire chargé de la vente,  
Signé : IAGER.

Etude de M<sup>e</sup> F. IAGER, notaire à Metz, rue Nexirue, 9.

## Vente par expropriation forcée

Le JEUDI, 24 JUILLET 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Montigny-lès-Metz, chez madame veuve Clément, limonadière, M<sup>e</sup> Iager, notaire à Metz, procédera à la vente par adjudication, sur expropriation forcée, de

### deux pièces de terres

situées ban de Marly  
Appartenant à M. Simon Blaise, jeune, et dont la désignation suit :

BAN DE MARLY

1. — 22 ares 30 centiares de terre, lieudit Devant-Bradin, entre MM. Auguste Thiriot et François Lachambre, n° 174, section A du plan; mise à prix 5 m.

2. — 17 ares 20 centiares de terre, lieudit la Crouyotte, entre les héritiers Henrion et Christophe Barthelemy le jeune, n° 167, section A; mise à prix 5 m.

Cette adjudication aura lieu en exécution d'une ordonnance d'exécution forcée, rendue par le tribunal cantonal de Metz, le 27 décembre 1883, transcrite au bureau des hypothèques de Metz, le 12 janvier 1884, volume 44, numéro 56, dûment signifiée.

à la requête de 1° Charles-Henri Olivier, comte Hallex d'Arros, licencié en droit, demeurant à Paris; 2° Marie-Raymond vicomte Hallex d'Arros, licencié en droit demeurant à Bruxelles; 3° madame Yseult Hallex d'Arros, épouse de M. Armand-Marie-Defaut de Belfort, propriétaire, demeurant à Sery (Oise); 4° madame Henriette-Cécile-Dorothee d'Arros, décédée rentière à Longeville-lès-Metz, veuve de Jean-Antoine, Madeline de Patonay du Fried, représenté par M. Eugène Ferrez, principal clerc de notaire, demeurant à Metz, cessionnaire de leurs droits, suivant transport reçu par ledit M<sup>e</sup> Iager le 25 octobre 1873.

Contre M. Simon Blaise, jeune, propriétaire demeurant à Montigny-lès-Metz autrefois, et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Le cahier des charges et les actes de procédure sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Iager, notaire à Metz, soussigné, où on peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations qui sont de la compétence du tribunal d'exécution doivent, en tant qu'elles portent sur la procédure antérieure à l'adjudication, être faites, sous peine de déchéance, soit par écrit, soit par une déclaration au procès-verbal du greffier, au plus tard deux semaines avant l'adjudication, et en tant qu'elles portent sur la procédure pendant l'adjudication, dans les deux semaines qui suivent l'adjudication.

Les créanciers hypothécaires non connus sont sommés de faire valoir leurs droits par une inscription hypothécaire avant la transcription du procès-verbal de vente.

3505 Le notaire chargé de la vente,  
signé : IAGER.

Etude de M<sup>e</sup> REGNIER, notaire à Vigy.

## ADJUDICATION PAR LICITATION

### D'UNE BELLE MAISON

AVEC JARDIN ANGLAIS  
située à Courcelles - Chaussy

du moulin de Ravenez  
près Courcelles

Terres, prés, chenevières, vignes et bois  
bans de Courcelles, Vaudoncourt, Maizeroy-Chevillon  
dépendant de la succession de M. Louis Arnould

Le MERCREDI, 16 JUILLET 1884, à midi, au village de Chaussy, au Café du Commerce.

3498 Voir le détail aux affiches.

## Tramway de Metz.

MM. les obligataires sont prévenus que le coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1884 sera payé à partir du huit juillet prochain, au bureau du Tramway à Metz, rue du Palais, 5.

Le Directeur du Tramway de Metz,  
3499 Böhlm.

## TRAVAUX COMMUNAUX

Commune de Charleville. Arrond. de Metz.

Attendu l'urgence, l'adjudication des travaux de réparation de la maison d'école de Charleville aura lieu **jeudi, le 3 juillet 1884, à 3 heures de l'après-midi**, à la salle de la mairie, où le dossier du projet est déposé pour les amateurs.

Les soumissions écrites sur feuilles de timbre sont à délivrer au maire sous enveloppes cachetées avant l'heure de l'adjudication.

L'architecte communal, Le maire,  
Kéris. 3420 Neuvais

## USINES DE COLMAR-BERG

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Râteaux à cheval, anglais et anglo-américains.  
Râteaux à main, suédois. Faneuses, faucheuses, moissonneuses, machines à battre, hache-paille, herses en fer Howard, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à l'usine ou à M. Aug. LOUIS, marchand de fers, rue du Pont-Saint-Marcel, à Metz. 3485

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre MAS-ON, huissier-priseur à Metz, 6, rue Bonne-Ruelle.

## Ventes judiciaires

MARDI prochain, 1<sup>er</sup> JUILLET 1884, à 10 heures du matin, à Metz, place de Chambre, 11, au domicile de M. Coispine, il sera vendu : 1° différents meubles, 2° et papiers en osier. 3486

Le même jour, à 11 heures du matin, à Metz, rue des Thermes, 17, au domicile du sieur Edouard Gerhard, il vendra différents objets mobiliers. 3489

Le ME CREDI 2 JUILLET 1884, à 10 heures du matin, au village de Vantoux, au domicile de M. Pierre Grasser, il sera procédé à la vente de meubles et objets mobiliers. 3487

Le même jour, mercredi, à midi, au village de Méy au domicile du sieur Dominique Bombardier, il sera vendu un mobilier. 3488

Argent comptant.

Etude de M. LIPKÉ, huissier à Dieuze.

## VENTE JUDICIAIRE

LUNDI, 7 JUILLET 1884, à 9 heures du matin, dans la commune de Liedersingen, devant la maison du sieur Martin Kieffert, le soussigné huissier procédera à l'adjudication de divers effets mobiliers, tels que :

Un bois de lit en chêne, deux lits complets avec traversins et couvertures, 25 draps de lit, une balance avec ses poids une pièce de toile, une mesure de 20 litres.  
Au comptant et 5 p. cent en sus.

3502 L'ipk., huissier à Dieuze.

Etude de M. REGNIER, notaire à Vigy.

## VENTE PAR LICITATION

### D'UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située à Lutange.

Le MARDI, 22 JUILLET 1884 à midi, au village de Lutange, au domicile de M. Chézer, aubergiste, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Regnier, procédé à la vente par licitation et à l'extinction des feux ;

D'une maison avec écuries, arange, jardin derrière de la contenance de 3 ares 90 centiares, et toutes ses aisances et dépendances, située au village de Lutange, numéros 632, 633, 640 et 641, section B du plan, et un petit jardin en face de ladite maison, contenant 3 ares 60 cent., entre Picard et Friren n° 683, section B du plan, mise à prix 1760 M.

Cette vente aura lieu à la requête de :

1° M. Jacques Ehré, propriétaire cultivateur, et dame Jeanne Marchal, son épouse, demeurant ensemble à Lutange;

« Agissant M. Ehré, tant pour autoriser son épouse « que comme tuteur établi par justice à Claudine « Marchal sans profession, domiciliée à Lutange, en « ce moment à l'asile de Gorze, interdite suivant ju- « gement du tribunal cantonal de Thionville, en date « du 24 février 1883; »

2° Mlle Elisabeth Marchal, majeure, sans profession, demeurant à Lutange;

Assistée dudit Jacques Ehré.

En exécution d'un acte de convention reçu par ledit M<sup>e</sup> Regnier, le 30 mai 1884, approuvé par délibération du conseil de famille de l'interdite Claudine Marchal, prise sous la présidence de M. le juge cantonal de Thionville, le 21 juin 1884, homologuée par ce magistrat, en vertu de son ordonnance du 23 même mois.

Toutes les pièces concernant la vente sont déposées en l'étude dudit M<sup>e</sup> Regnier, où les amateurs peuvent en prendre connaissance sans frais.

3497 Regnier.

## BAZAR MESSIN

15, place de Chambre, 15

LANTERNES VENITIENNES

au rabais.

3455 Th Grosswendl.

Etude de M<sup>e</sup> IAGER, notaire à Metz, rue Nexirue, 9.

Le mardi, 15 juillet 1884, à 9 heures du matin, à Metz, rue Mazelle, n° 13, au domicile mortuaire de M. Félix Isidore Athanase de Villiers en son vivant ancien directeur de la Caisse d'épargne demeurant à Metz, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Iager, notaire à Metz, procédé à la vente par adjudication détail

### d'un mobilier

dépendant de la succession de M. de Villiers.  
(Voir les affiches pour détail). 3492

### A VENDRE

belle et grande  
maisonnette pour chien  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Toiles creuses et plates d'occasion. S'adresser rue du Wall Billy, 15, à Metz. 338

Un des meilleurs  
cafés-restaurants

est à céder pour cause de santé. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

belle propriété  
située à Queulen, rue de la Haye n° 93. 3432

M. COLLIGNON

charcutier à Montigny informe le public qu'il vend du bon lard sec le pays à fr. 1,55 le kilogr. et du lard fumé à fr. 1,60 le kilogr. par bande et demi-bande. 3410

### A LOUER

pour entrer en jouissance de suite  
le moulin de Kédange  
comprnant deux paires de meules. S'adresser à M. Wehrer, au château de Hombourg par Kédange (Lorraine). 3439

Magasin de blé

avec grandes pièces, écurie et cour, situé rue du Cambout, à louer pour de suite. 685 S'adresser rue Serpenoise, 60.

## APPARTEMENT

à louer présentement  
au premier étage, se composant de 5 belles pièces, rue de la Princesse, 21-23. 2819 S'adresser au rez-de-chaussée.

## CHANGEMENT DE DOMICILE

rue de la Cathédrale, 19  
Maison fondée en 1837.

Mesdames LEMOINE-CHAVEAUX ont l'honneur de prévenir leur honorable clientèle et le public que depuis le 24 juin, leur magasin de chaussures est transféré de la rue des Clercs, 20, à la rue de la Cathédrale, 19, où on trouvera toujours un grand assortiment de chaussures bonne qualité et à bon marché. 3447

## Demande de représentant

Une importante fabrique de mouchoirs de poche demande pour la ville un représentant sérieux et capable ayant des relations étendues. Offres sous A Z 50 poste restante Lauban en Silésie. 7594

## UN HOMME

âgé de 40 ans, parant le français et l'allemand, désire trouver place pour faire les courses ou autre place analogue.

S'adresser au bureau du journal. 3503

## ALCOOL DE MENTHE - MITCHAM.

APÉRITIF-DIGESTIF  
CORDIAL - DENTIFRICE

Se vend à la pharmacie du LAURIER, Metz, place d'Armes, 10-12.

Prix du flacon fr. 1.50.  
Au détail chez M. BAUDOUIN, r. du Commerce; CORDIER, r. des Clercs; GERMAIN, épicerie parisienne; DELACOUR, place du Quartier; HOULLON, Pont-à-Seille; 8; PAYSAN, r. Ladoucette; GRIETTE, rue Fobert; GOBY; VOHL, r. Petite-Boucherie.

## Toitures en bois cimenté

véritables de Heusler. S'adresser pour renseignements à 7592 C. F. BEER, Eupen.